



SOS MCS

3 février 2022

Chères amies et chers amis,

Ce petit mot pour vous informer de la tenue d'une conférence de presse dans le cadre de notre action "Nous voulons vivre en bonne santé sur une planète saine"

Veillez trouver sur le drive ci-dessous le **dossier de presse** du CISE « **nous voulons vivre en bonne santé sur une planète saine** », ainsi que le **communiqué de presse** pour la conférence de presse.

<https://drive.google.com/drive/folders/1ksjHVTl8at50v1N1unlraQF87Foyo3xE?usp=sharing>

Vous pouvez également télécharger le dossier de presse depuis le site du RES :

<http://www.reseau-environnement-sante.fr/wp-content/uploads/2022/02/BONNE-SANTE-Dossier-de-presse-3-FEV-2022-VF.pdf>

Pour rappel, la conférence de presse aura lieu demain : Jeudi 3 février à 11 heures Chez Greenpeace 13 rue d'Enghien, 75010 Paris

Interviendront pour le CISE : André Cicoella, Sophie Pelletier, François Veillerette, Cathy Faitg, Richard Faitg, Tania Pacheff et Mathé Toullier.

Dans le dossier de presse figurent les **21 principales propositions du CISE** issues d'une concertation du COPIL sur la base des travaux des GT et des contributions d'associations membres du CISE. Je vous invite à les lire dans le dossier de presse.

Pour rappel, voici à nouveau le lien vers la pétition. A celles et ceux qui ne l'auraient pas relayée, n'hésitez pas à le faire !

Après une rapide accumulation de signatures lors du premier week-end, le nombre de signataires a tendance à stagner :

<https://agir.greenvoice.fr/petitions/nous-voulons-vivre-en-bonne-sante-sur-une-planete-saine>

Nous devons profiter de la journée de demain pour lancer la pétition auprès du grand public et faire découvrir nos propositions.

**NOUS VOULONS VIVRE EN BONNE SANTÉ
SUR UNE PLANÈTE SAINÉ**

BONNE SANTÉ, BONNE ANNÉE





SOS MCS

Procédure judiciaire , suite :

Après le rejet de notre demande par le Conseil d'Etat, nous avons décidé de poursuivre l'action en faisant ***un recours auprès de la Commission Européenne des Droits de l'Homme***

Voici ce que nous a écrit M° LAFFORGUE, après une visioconférence la semaine passée :

Dans le prolongement de notre entretien téléphonique d'hier, je vous confirme qu'il nous paraît possible d'exercer un recours contre la décision du Conseil d'Etat du 30 novembre 2021 devant la Cour européenne des droits de l'Homme. Nous vous proposons de vous soumettre le projet de requête fin février ou début mars afin d'être en mesure de saisir la Cour avant fin mars.

Nous devons d'abord surmonter l'obstacle de la recevabilité. Après examen des différentes difficultés qui se présenteront à nous, nous pensons que cela est possible. Ensuite, l'affaire sera examinée au fond. Sur ce point, les chances de succès semblent limitées au regard des décisions rendues par la Cour dans des affaires similaires. En 2006 notamment, dans l'affaire Luginbühl c. Suisse, la Cour a considéré que les effets sur la santé des antennes relais ne sont pas scientifiquement prouvés et que la société moderne a besoin de telles installations. Elle conclut que l'Etat suisse n'a pas l'obligation de prendre de plus amples mesures pour protéger les droits des personnes électrosensibles.

Concernant les frais d'interventions, nous vous proposons de les limiter à 2500 euros HT (3000 euros TTC) au stade de la recevabilité, puis 3000 euros HT (3600 euros TTC) si nous devons soutenir le dossier sur le fond.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute précision que vous pourriez souhaiter obtenir.

Bien à vous,
François LAFFORGUE

Merci de signer et faire signer "notre" pétition !

Très cordialement,

Christine MALFAY-REGNIER